



À l'issue de la tournée des assemblées générales, et avec des taux d'acceptation de plus de 90%, les organisations de l'intersyndicale (APTS, FIQ, FSQ-CSQ, FP-CSN, FSSS-CSN, SCFP-FTQ et SQEES-FTQ) ont obtenu le mandat de signer l'entente de principe sur l'ancienneté réseau, les mutations interétablissements et le règlement des litiges PURA.

Il s'agit d'un gain important qui permettra de mieux reconnaître le parcours des personnes salariées dans le réseau et d'apporter des solutions concrètes à plusieurs situations aux problématiques.